



changement de statut étudiant à salarié.

Par **Priss**, le **17/01/2012** à **17:05**

Bonjour,

Titulaire d'un Master 2 en juillet 2011, je viens de trouver un emploi dans un Cabinet d'Expertise Comptable.

je me suis rendue aujourd'hui à la préfecture de Paris (18ème) pour demander des renseignements pour le changement de statut. L'agent d'accueil m'a répondu que je ne pouvais pas faire de demande car j'ai renouvelé ma carte de séjour en novembre 2011 en m'inscrivant à l'université. Je lui ai expliqué que j'avais décidé de compléter ma formation mais qu'en cours de route j'avais trouvé un emploi. Il n'a rien voulu entendre. Je ne sais pas quoi faire.

De même, je résidais et poursuivais mes études à Tours, et l'emploi qu'on me propose se trouve à Paris, dois-je faire un changement de statut?

Merci pour vos conseils.

Par **juba2222**, le **05/02/2012** à **12:16**

Bonjour;

STP, t as essayé de prendre un RDV à la pref de paris?

cdlt

Par **Priss**, le **05/02/2012** à **23:21**

oui,

finalement je me suis représentée avec mon cousin qui est juriste et là miracle l'agent d'accueil m'a enfin donnée l'information: "il faut prendre rdv directement sur le site de la préfecture de paris pour un changement d'adresse dans mon cas et ensuite un changement de statut".

Tout se passe par internet.